

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2009

- Intervention de M. le Maire qui rend hommage à Mme Marie Madeleine COLIN conseillère municipale décédée le 18 septembre 2009 et minute de silence à sa mémoire.

« Tout d'abord, je voudrais rendre un hommage au nom de notre assemblée à notre collègue Marie-Madeleine COLIN disparue le 18 septembre dernier.

C'est avec une immense tristesse et une profonde émotion que notre Conseil rend aujourd'hui hommage à Marie-Madeleine qui nous a quittés il y a quelque temps.

Elue depuis 2001, membre du groupe socialiste, elle a été une militante très active. Dans le cadre de son mandat de conseillère municipale, elle s'est beaucoup investie au service de l'enfance et des familles. Elle était membre des conseils d'écoles de la maternelle Henri Bassis puis Eugénie Coton. Elle représentait la municipalité au collège des Boullereaux et ensuite au collège Lucie Aubrac. Fidèle à ses engagements politiques au parti socialiste, elle était présente auprès des populations. Elle était membre du conseil de quartier du Village parisien de 2001 à 2008, du conseil de quartier des Simonettes / les Quatre Cités depuis mars 2008. Marie-Madeleine défendait les valeurs du service public. Elle s'inscrivait dans la défense et le respect des droits des salariés. Elle était déléguée titulaire au comité technique paritaire et représentait la municipalité au comité de gestion des œuvres sociales où elle a montré une grande écoute des aspirations des agents de Champigny.

Elle a toujours œuvré avec beaucoup de discrétion et a mis toute sa disponibilité au service des plus modestes. Sans jamais porter de jugement sur aucune situation, elle a agi avec beaucoup de tact et d'humanité. Elle était présente sur toutes les manifestations, des actions de solidarité ou encore le Téléthon aux côtés de Pierre CAZABAT. Elle a œuvré sans relâche dans le secteur de la santé, de la prévention, de l'accompagnement des malades victimes d'addiction. Son combat était de tous les instants. Son engagement auprès des plus fragiles, son fil conducteur. C'est tout naturellement qu'elle siégeait à la commission solidarité, action sociale, prévention, santé, politique en direction des seniors et droits des femmes.

J'ai souhaité en votre nom à tous lui rendre hommage et la remercier pour le dévouement, pour le courage exemplaire dont elle a fait preuve pour poursuivre son mandat de conseillère municipale et son engagement associatif malgré sa maladie. Elle avait créé de vraies amitiés au sein de l'équipe. Elle avait le respect et l'estime de tous les collègues.

Au nom du Conseil municipal, j'ai présenté à son mari Michel qui est avec nous ce soir, à ses enfants et petits-enfants, à tous ceux qui lui sont chers, nos sincères condoléances. Nous nous souviendrons de Marie-Madeleine, de son dévouement, de son intégrité, de sa gentillesse. Nous serons fidèles à la mémoire de notre collègue en nous efforçant de poursuivre son action au service de tous.

Je vous propose de respecter en son honneur une minute de silence. »

- **Installation officielle de M. Frédéric TOURAINE**, en qualité de conseiller municipal venant après le dernier élu sur la liste « Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités, **suite au décès de Mme Marie Madeleine COLIN**.

- **Installation officielle de Mme Marie-Eve BERCHERY**, en qualité de conseillère municipale venant après le dernier élu sur la liste « Le changement, c'est maintenant » **suite à la démission de Mme Danièle HENRY** en date du 17 septembre 2009 et prenant effet à sa demande le 1^{er} octobre 2009.

- **Installation officielle de M. Mickaël SCARPETTA**, en qualité de conseiller municipal venant après le dernier élu sur la liste « Le changement, c'est maintenant » **suite à la démission de M. Vincent CHRIQUI** en date du 30 septembre 2009 et prenant effet à sa demande le 1^{er} octobre 2009.

- **M. le Maire** souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal aux trois nouveaux conseillers municipaux.

Il indique que les remplacements dans les différentes commissions ou organismes où siégeaient Mme COLIN, Mme HENRY et M. CHRIQUI seront effectués au conseil municipal du 18 novembre.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme ITTAH.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

PAS DE REMARQUE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

1/

Création de l'office de tourisme

Approbation de la création de l'office de tourisme de Champigny-sur-Marne sous la forme juridique d'un établissement public administratif.

Approbation des statuts,

Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la ville et l'office de tourisme,

Approbation du montant de la dotation initiale de la subvention municipale,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer ladite convention.

Désignation à scrutin public des administrateurs de l'office de tourisme

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances, marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX qui fait état de la question posée par M. JEANNE : qui sera le président de l'office ?

Réponse : le président et deux vice-présidents seront élus par le conseil d'administration lors de la 1^{ère} séance en application de l'article 7 des statuts.

A noter : le président et les vice-présidents doivent être membres du conseil municipal toujours en application du même article.

M. CHEVALIER demande si la taxe de séjour qu'il sera proposé au conseil municipal d'instaurer pour 2010 sera versée à la Commune ou à l'office de tourisme.

M. JEANNE rappelle que son groupe est favorable à la création de l'office de tourisme. Il est également d'accord sur le redéploiement de personnel.

Par contre, il constate un manque dans les statuts : il n'est pas fait mention d'Internet. Or l'économie du tourisme s'est depuis quelque temps beaucoup orientée vers le net.

La première proposition de M. JEANNE serait donc d'intégrer ce vecteur dans les statuts et de rendre public un nom de site internet pour l'office de tourisme.

Réponse de M. DEFRANOUX à M. CHEVALIER : la taxe de séjour sera versée à la Commune.

Réponse de M. DEFRANOUX à M. JEANNE : il partage son avis suivant lequel le tourisme est un domaine économique important où Internet s'est fait une place incontestable.

Il reviendra au conseil d'administration de l'office de tourisme de se prononcer sur un éventuel nom de site.

M. le Maire propose que les suggestions de M. JEANNE soient transmises au conseil d'administration.

M. DESSEIGNE, au nom du groupe socialiste, se félicite de la création de cet office de tourisme qui marque la reconnaissance que la Ville a un patrimoine méconnu qui mérite d'être découvert comme ce fut le cas par exemple lors des journées du patrimoine pour la maison d'Albert Darmont.

L'office de tourisme participera à l'effort d'attractivité que déploie la Ville dans le domaine économique.

M. DESSEIGNE conclut en souhaitant à l'OTC pleine réussite.

M. le Maire soumet au vote la première délibération.

Approbation de la création de l'OTC, des statuts, de la convention avec la ville, du montant de la dotation initiale (30 000 €) et de la subvention municipale pour 2009 (2 000 €).

ADOPTE À L'UNANIMITE.

La 2^{ème} délibération concerne la désignation à scrutin public des administrateurs de l'OTC.

En ce qui concerne le collège des élus, les candidats de la majorité municipale sont :

- François COCQ
- Xavier DEFRANOUX
- Claude GASCARD
- Zohra KASSOU
- Marie KENNEDY

La volonté de la municipalité a été d'ouvrir le 6^{ème} poste à l'opposition municipale.

M. le Maire fait un appel à candidature pour ce 6^{ème} poste.

M. CHEVALIER présente sa candidature pour les groupes divers droite, UMP et la liste « Entente citoyenne ».

Il n'y a pas d'autre candidature présentée.

M. le Maire présente ensuite les noms des candidats pour le collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés au tourisme :

- Chantal BOUCHER, présidente de l'association de la Cité jardins.
- Hervé CHAMAILLARD, baliseur de la Fédération Française de Randonnée à Champigny-sur-Marne et administrateur de l'AMLC.
- Jean-Yves DUPIN, président de l'association Culture Guinguettes.
- Richard FAUTERRE, directeur du camping Paris-est.
- Arnaud BRIAND, directeur commercial de la société Vert Marine.

M. le Maire propose de voter séparément l'article 1 et l'article 2 de la délibération portant sur la désignation à scrutin public des administrateurs de l'office du tourisme.

Vote sur l'article 1 – Désignation du collège des élus représentants de la Ville

Les candidats présentés :

- François COCQ
- Xavier DEFRANOUX
- Claude GASCARD
- Zohra KASSOU
- Marie KENNEDY
- Alain CHEVALIER

sont ELUS A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

45 votes pour dont 8 procurations

« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe UMP – Groupe Divers droite-

Liste « Entente citoyenne »

2 refus de vote

(Mouvement démocrate – « La passion de Champigny »)

Vote sur l'article 2 – Désignation du collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés au tourisme dans la zone de compétence de l'office de tourisme.

Les candidats présentés :

- Chantal BOUCHER, présidente des l'association de la Cité-jardins
- Hervé CHAMAILLARD, baliseur de la Fédération Française de Randonnée de Champigny-sur-Marne et administrateur de l'AMLC
- Jean-Yves DUPIN, président de l'association Culture Guinguettes
- Richard FAUTERRE, directeur de camping Paris-Est
- Arnaud BRIAND, directeur commercial société Vert Marien

sont ELUS A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

2/

Convention ANRU du Bois l'Abbé :

Approbation du projet de convention ANRU du Bois l'Abbé pour 2009-2013 ;

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention ANRU du Bois l'Abbé pour 2009-2013, ainsi que tous les actes, qui en seraient la suite ou la conséquence.

Commissions concernées

2ème Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain – Politique du logement et Amélioration de l'habitat – Développement économique / Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme

1ère Commission : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication

3ème Commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique

5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux.

Rapport présenté par M. GUERRIER

Intervention de M. le Maire

« Je voudrais dire juste un mot sur le fond. Je voudrais remercier toutes celles et ceux, habitants du quartier, campinois ou services qui ont participé à l'élaboration de ce projet. Cela a été un véritable marathon. D'abord, cela concerne l'un des quartiers les plus importants concernés par l'ANRU depuis que ce dispositif existe. C'était un dossier particulièrement compliqué. Deuxième chose, vous avez vu les modifications de dernière minute sur la convention. Nous serons peut-être amenés d'ailleurs à faire des avenants un jour. Nous sommes dans un contexte particulier. Je voudrais rappeler à toutes et à tous que, dans ce quartier, à l'époque la ville n'avait pas le droit des sols, la responsabilité de l'urbanisme. C'est sur un montage bizarre d'une copropriété ville de Paris et Immobilière 3F- qui sont propriétaires y compris des rues- que s'est construit le quartier sans que la ville puisse intervenir d'une quelconque façon. Il a fallu, pendant des années, des efforts pour que le quartier ne soit pas un quartier en dehors de notre ville mais qu'il ait droit aux mêmes services. Et puis, il a fallu des années de préparation. Même avec la possibilité de la solidarité nationale de l'ANRU, il a fallu des années d'efforts pour aboutir à ce premier accord. L'accord que nous allons adopter doit être le préalable à la signature avec l'Etat et avec les bailleurs. L'acte de notre vote est important. C'est un aboutissement. Nous ne sommes pas au bout de nos peines pour autant parce que, je le rappelle, ce financement ne concerne qu'un tiers des besoins du quartier. Globalement, l'enveloppe consacrée au niveau national pour l'ANRU ne suffit pas à

répondre aux besoins. De mémoire - je serais corrigé par mes différents collègues si je me trompais - cela permet bien sûr un lancement important de tout un secteur du côté de l'avenue Allende, cela permet de réhabiliter 800 logements et cela permet la reconstruction de l'école. Normalement, si tout va bien, si la direction de La Poste ne revient pas en arrière une nouvelle fois, on devrait avoir un bureau de Poste de plein exercice non pas situé sur Champigny mais juste en face, sur Chennevières.

Voilà la nature du projet que nous adoptons en conseil municipal. Vous vous souvenez qu'il y a un an, nous en étions encore à nous battre pour une part de financement supplémentaire. Nos efforts, les efforts des habitants n'ont pas été vains puisque l'on est passé de 40 millions d'euros de participation de la solidarité nationale qui n'est plus attribuée par le ministère du logement en direct mais l'ANRU et on sait que les fonds de l'ANRU, c'est le 1 % logement. Enfin, c'est quand même de la solidarité nationale. Nous le prendrons comme tel en tout cas pour nous puisque l'on avait droit à réparation. On est passé de 40 millions d'euros à 47.600.000 euros. Je crois que ce n'est pas négligeable. Evidemment, ce n'est pas à la hauteur des besoins d'un tel quartier mais cela permet déjà d'envisager une première tranche substantielle qui commencera à transformer les choses, à ouvrir ce quartier sur le reste de la ville et permettra d'améliorer le quotidien de ses habitants. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SECRETARIAT GENERAL

3/

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé :

Election des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues à l'issue de l'appel à candidatures.

Rapport présenté par M. le Maire.

Il indique que cette délibération déjà passée au conseil municipal du 24 juin fait l'objet d'une nouvelle inscription pour éviter toute polémique.

Il avait en effet fait procéder au vote sans rappeler que les conseillers municipaux ne pouvaient voter que pour une des listes présentées. De ce fait, certains conseillers avaient voté plusieurs fois.

Outre les membres avec voix consultative (comptable public de la commune, représentants de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), les candidatures présentées au conseil municipal du 24 juin 2009 (par la majorité municipale et le Groupe UMP) sont confirmées.

Les candidats :

- Claude GUERRIER
- Fily KEITA
- Marie-Odile DUFOUR
- Sylvaine ETTORI
- Jean-Michel SCHMITT

sont ELUS A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

2 abstentions (Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

4/

Projet de rénovation urbaine des Mordacs.

Approbation du compte-rendu d'activité à la collectivité locale pour 2008 établi par la SADEV 94 au titre de la restructuration de l'îlot du centre commercial des Mordacs.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics ; Personnel Communal ; Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication ;

Rapport présenté par M. DESSEIGNE.

ADOpte À L'UNANIMITE.

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

5/

Approbation des comptes-rendus d'activités à la collectivité locale pour 2008 établis par la SADEV 94 au titre de :

La ZAC des Bords de Marne,

La ZAC des Simonettes Nord

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain ; politique du logement et Amélioration de l'habitat ; Développement économique / Emploi – Insertion ; Economie solidaire ; Commerce et marchés aux comestibles ; Artisanat ; Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics ; Personnel Communal ; Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication ;

Rapport présenté par M. CHARLES

1) Concernant la ZAC des Bords de Marne

Intervention de M. FUCHS

« Nous apprenons un certain nombre de développements et de projets très intéressants sur la ZAC des bords de Marne. Mais depuis 2002 jusqu'à 2004, il y avait une commission de suivi qui associait les habitants du quartier et d'autres campinois dans une démarche de démocratie participative au développement de cette ZAC. Depuis quelques années, cette commission n'a pas été réunie, n'a pas été informée. Je formule le vœu que l'on reprenne ces contacts et que l'on redonne vie à cette commission de suivi de l'avenir de la ZAC des bords de Marne. »

Intervention de M. le Maire

« Je suis d'accord avec vous. Au moment des Rencontres citoyennes, au lendemain du scrutin municipal, nous avons eu un débat public sur cette question. A l'époque, c'était avant que la crise ne prenne une telle ampleur, la direction de l'Air Liquide nous avait fait part de façon très précise de sa volonté de développer le site. Depuis, elle n'a pas renoncé mais elle a mis en sommeil en attendant des opportunités, je mets le mot entre guillemets, pour déployer le cas échéant son projet. Nous ne sommes pas restés inactifs mais c'est vrai qu'il ne se passait pas de choses fondamentalement nouvelles. Ce n'est qu'il y a quelques mois que l'on a saisi l'occasion à la faveur des rapports qui s'amélioraient avec la SNCF de reposer la question de

l'éventualité d'un percement. Nous nous sommes rendu compte les uns et les autres - et c'est venu déjà devant ce conseil - des difficultés de débouché vers l'ouest de l'ensemble du centre ville.

Je retiens votre suggestion. Je ne sais pas sous quelle forme. Je demande au premier adjoint de regarder les différentes possibilités qui nous sont offertes. Reste-t-on strictement dans le cadre de la ZAC ? Elargit-on le propos à l'ensemble du centre ville ? Cela me semblerait assez cohérent. N'est-ce pas le conseil de quartier du centre ville qui devrait porter la consultation et le dialogue approfondi que vous suggérez ? Je suis plutôt pour mais on vous confirmera les formes. On devrait avoir des réponses sur la faisabilité ou pas de la prolongation de la rue Carnot et du percement en face de la rue Diderot dans les prochains mois. Je ne vais pas dire les prochaines semaines parce que c'est toujours un peu long mais dans les prochains mois. Il faut savoir que cela peut être très complexe ou tout à fait possible selon qu'il y a ou pas à toucher au caractère électrifié de la ligne de chemin de fer. Les coûts sont extrêmement différents si l'on n'a que le problème du pont ou si l'on a à rétablir le réseau d'électricité qui alimente les trains. »

ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

37 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités).

10 abstentions dont 1 procuration.

(Groupe UMP - Groupe Divers droite –

Mouvement démocrate. « La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »).

2) Concernant la ZAC des Simonettes Nord

ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

37 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités).

10 abstentions dont 1 procuration.

(Groupe UMP - Groupe Divers droite –

Mouvement démocrate. « La passion de Champigny » - Liste « Entente citoyenne »).

6/

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) à hauteur de 50% du montant des subventions pour les surcharges foncières accordées par la Ville depuis le 31 octobre 2007.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain ; politique du logement et Amélioration de l'habitat ; Développement économique / Emploi – Insertion ; Economie solidaire ; Commerce et marchés aux comestibles ; Artisanat ; Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics ; Personnel Communal ; Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication ;

Rapport présenté par Mme PASQUIER

M. JEANNE indique qu'il n'a bien sûr rien contre cette demande de subvention mais son groupe ayant émis des réserves sur les opérations concernées (l'Orion, le Pharsale), il s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire rappelle que le FAU est abondé par les prélèvements des communes qui n'atteignent pas les 20% de logements sociaux contrairement aux prescriptions de la loi SRU.

ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

42 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Groupe UMP).

5 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - Groupe Divers droite - Liste « Entente citoyenne »).

DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

7/

Participation de la Ville de Champigny sur Marne au financement des postes d'adultes relais, à hauteur de 20%, pour les associations suivantes : Proximité (2 postes), Union Tremplin Socioculturelle France (2 postes), Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny (2 postes), Soutien Echanges Familles Collège Paul Vaillant Couturier (1 poste) et Régie de Quartier des Mordacs (3 postes)

Commissions concernées :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} Commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

6^{ème} Commission : Politique culturelle, politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité du jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droit et citoyenneté des résidents étrangers

Rapport présenté par Mme JOUBERT qui indique qu'en commission des finances, il a été demandé des précisions sur les champs d'intervention des cinq associations concernées par les postes d'adultes-relais.

Réponse :

Les champs d'intervention des ces associations sont les suivantes :

-**Femmes relais** : médiation scolaire (faciliter les relations parents-enfants-écoles/collège), médiation interculturelle (accompagnement physique vers les institutions, traduction, interprétariat), atelier d'apprentissage du français pour les parents dans les écoles.

-**Proximité** : soutien à la parentalité (groupes de paroles, soutien à la scolarité), médiation scolaire parents-enfants-écoles/collèges.

-**Soutien Echanges Familles Collège du collège PVC** : médiation scolaire (parents-enfants-collège), soutien à la parentalité.

-**UTSF** : animation de la cyberbase du Bois l'Abbé.

-**Régie de quartier** : un écrivain public et deux facilitateurs de travaux à domicile.

ADOPTE À L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

8/

Immeuble bâti sis 1 et 3 rue Destouches

1°) Rappel de l'arrêté en date du 11 juin 2009 par lequel Monsieur le Maire a décidé d'acquérir par voie de préemption un immeuble bâti sis 1 et 3 rue Destouches cadastré section G n° 81 d'une superficie d'environ 636 m², comprenant 8 logements et 4 boxes d'une surface habitable de 460 m², appartenant à la SCI avenue Destouches n° 1 et 3, représentée par Mme MARCELLIER, gérante, moyennant le prix de 780.000 €.

Ce prix s'applique à un immeuble partiellement occupé.

2°) Rétrocession à la S.A d'H.L.M. I.D.F Habitat de l'immeuble bâti en vue de la réalisation de logements sociaux au prix d'acquisition de 780.000 €, majoré des frais d'acte supportés par la ville lors de l'acquisition, estimés à 10.000 €, soit un montant total de 790.000 €.

Ce prix s'applique à un immeuble partiellement occupé.

3°) Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant (maire-adjoint ayant reçu délégation) de signer les actes à intervenir à l'effet de transférer la propriété (acquisition et rétrocession) ainsi que tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

4°) Désignation de l'étude de Maîtres DEMONGEOT, THOMAS-DAVID, LEMAIRE et BOUSSARD, notaires associés à Champigny sur Marne, 17 rue Georges Dimitrov pour l'établissement de l'acte authentique (acquisition).

5°) Moyens de financement.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme PASQUIER.

Intervention de M. JEANNE

« Nous sommes là une fois de plus dans un secteur où il y a eu beaucoup de programmes de logements sociaux sur les trois ou quatre dernières années. On est bien loin du maillage que vous avez évoqué il y a déjà un certain temps. On l'a déjà exprimé dans cette assemblée, nous sommes favorables à ce que des amendes beaucoup plus lourdes soient mises en place contre les villes qui n'appliquent pas la loi SRU, qui en tout cas ne font rien pour aller dans ce sens. On pense aussi que cette loi SRU, lorsqu'elle a été mise en place, souffrait d'un grave manque, c'est-à-dire que l'on imposait un seuil minimal mais on ne mettait pas en œuvre un seuil maximal. Quand on voit des communes comme Bonneuil par exemple, qui ont un taux de 71 à 74 % et qui continuent dans cette orientation, on ne va pas forcément dans le bon sens. Nous voterons contre cette délibération qui, à mon sens, est loin du maillage que vous aviez évoqué. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Vous savez que nous sommes attachés à ce que des constructions d'immeubles se fassent en accession à la propriété privée (j'entends). Il y a l'accession à la propriété sociale et puis l'accession à la propriété privée. Je fais le distinguo entre les deux.

En ce qui concerne la préemption, on aura l'occasion d'en reparler dans le vœu sur le Grand Paris, nous sommes aussi défavorables à ces préemptions. Pour ces deux raisons, nous voterons contre. »

Intervention de M. CHARLES

« Je voudrais dire à mon collègue, M. CHEVALIER, que l'accession sociale reste aussi privée. Quand les gens signent un acte notarié, ils sont aussi propriétaires. Jusqu'à preuve du contraire, même les gens qui achètent avec peu de moyens restent aussi bien propriétaires que les autres. Je ne sais pas ce qu'est une propriété privée et une propriété sociale. A mon avis, le droit français n'offre pas de différenciation. Mais ce n'est qu'une observation, ce n'est pas une polémique.

Je voudrais dire à mes deux collègues qu'il s'agit, vous l'avez bien remarqué, aussi bien Monsieur JEANNE que Monsieur CHEVALIER, d'un processus d'acquisition - amélioration. Ce n'est pas un processus de construction. Cela ne vous a pas échappé. Nous avons acquis un bâtiment très dégradé, Mme PASQUIER l'a bien dit, dans un quartier où j'ai la faiblesse de penser, contrairement à mon collègue M. JEANNE, qu'il s'agit d'un quartier particulièrement ouvert à la diversité et certainement d'ailleurs dans un équilibre qui n'est pas du tout le même que celui que mon collègue évoquait en parlant d'une ville qui aurait 75 % de logements sociaux. Il ne s'agit bien évidemment pas de cela. Nous aurons l'occasion prochainement de regarder la convention de diversification de l'habitat. Comme le Maire s'y est engagé ici, vous verrez apparaître sur cette convention de diversification que pour ouvrir nos droits à faire du logement social, nous continuons comme nous l'avons toujours fait dans cette ville à respecter une diversification de constructions. Encore faut-il avoir les yeux pour le voir. Excusez-moi de dire aussi parfois les oreilles pour écouter ce que l'on dit. Mon obsession à le rappeler est aussi le corollaire à votre obsession à ne pas comprendre.

L'acquisition - amélioration est un processus de récupération, cela a été dit par Mme PASQUIER, d'un immeuble dégradé en partie occupé, Mme PASQUIER l'a dit aussi. Vous avez remarqué que des logements sont occupés. Donc, des gens y vivaient dans des conditions mauvaises. Nous avons acquis le bâtiment au prix proposé par le vendeur. Un accord parfait se fait sur cette base. La SA d'HLM IDF Habitat réhabilite aux normes de la réglementation thermique d'aujourd'hui ce bâtiment, donc l'améliore en termes d'habitabilité, de développement durable, d'esthétique aussi parce qu'il sera ravalé. Les gens vont pouvoir rester le temps qu'ils souhaitent dans cet immeuble. D'autres personnes bien sûr pourront venir l'habiter puisque quatre logements seulement sont occupés sur huit. On va vraiment vers la résorption de l'habitat insalubre et indigne avec cette préemption. J'invite mes collègues à regarder cette délibération. Peut-être que cela fera changer le sens de leur vote. Il ne s'agit pas de construction, il s'agit vraiment de résorption de l'habitat indigne. Dieu sait s'il y a eu ces dernières années des discussions et des voix qui se sont élevées contre l'existence de l'habitat indigne et insalubre en région Ile de France. Certainement plus, heureusement pour nous, dans d'autres villes, néanmoins il en existe encore à Champigny. Cette acquisition participe de cette résorption. Il est important d'en tenir compte. »

Intervention de M. FUCHS

« Pour ma part, je voterai cette délibération. Il s'agit d'une remise en état d'un bâti qui est en effet fort dégradé. Toutefois, je ferai quelques remarques. La première, c'est que l'on est là encore sur une petite opération. Tout le long de l'avenue du général de Gaulle, un certain nombre de terrains ont été acquis. Des constructions sont en cours. L'avenue du général de Gaulle va devenir un axe important de la vie campinoise avec le passage du TVM. Je souhaiterais qu'un jour on ait un débat d'urbanisme, non pas au coup par coup, mais sur un projet réel de transformation de l'avenue du général de Gaulle et de sa bonne intégration dans la ville de Champigny. Deuxième point, je vois que c'est de nouveau IdF Habitat. J'ai un souci. Il existe une société qui est la société d'HLM de la ville de Champigny. Je pense qu'elle devrait jouer un rôle plus important dans le logement social sur la ville de Champigny. C'était d'ailleurs l'un des points de votre programme électoral. »

Réponse de M. le Maire

« Je serai susceptible de vous faire des propositions dans ce sens prochainement. »

ADOPTE À LA MAJORITE

35 votes pour dont 6 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Liste « Entente citoyenne »).

4 votes contre

(Groupe Divers droite - Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

5 abstentions dont 1 procuration

(Groupe UMP).

Mme ETTORI et Mme KENNEDY (par procuration), toutes deux membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.

9/

Syndicat mixte d'Action Foncière du Département du Val-de-Marne.

Adhésion des communes de Villecresnes et Santeny

Avis du Conseil Municipal

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

10/

Attribution des subventions 2009 aux diverses associations et groupements à caractère local (liste complémentaire)

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/ Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi et insertion, Economie Solidaire, Emploi, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

4^{ème} commission : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

Rapport présenté par Mme TERRADE qui précise qu'à la commission des finances

M. JEANNE a souhaité avoir des précisions sur l'activité de l'association « Aidez-nous à vous aider ».

Réponse : L'objet de l'association (dont le siège est aux Quatres Cités) tel qu'il ressort des statuts est la promotion du développement à travers l'agriculture et l'encouragement de la scolarisation des plus jeunes en Afrique.

L'association œuvre depuis 1998 pour le développement agricole et scolaire du Cameroun, en particulier du village Mandoumba

- pour l'agriculture

- fourniture et prêt de matériel agricole, assistance technique

- aide financière pour l'achat de semences, aides à la recherche de débouchés pour écouler les récoltes

- pour la scolarisation

- aide à l'approvisionnement en fournitures et manuels scolaires

- fourniture de matériels destinés aux enseignants

- l'association participe à Champigny à diverses manifestations en vendant des produits du Cameroun : Fête de la Ville, cuisines du monde, loto des quatre cités.

ADOPTE À L'UNANIMITE

DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES

11/

Approbation de la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny sur Marne et la Compagnie du Pain d'Orge.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FAUTRE (en l'absence de Mme KENNEDY).

ADOPTE À L'UNANIMITE.

DIRECTION PREVENTION SANTE

12/

Avenants aux conventions pluriannuelles de financement pour la prise en charge des missions décentralisées de l'Etat : centre de lutte anti-tuberculeux (avenant n°3), centre de vaccination (avenant n°3), centre d'information de dépistage et diagnostic des infections sexuellement transmissibles (avenant n°2).

Autorisation donnée à M le Maire ou son représentant de signer lesdits avenants.

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

Rapport présenté par Mme DUFOUR

ADOPTE À L'UNANIMITE.

DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE

13/

Médiathèque municipale

Vente publique de documents retirés des collections de la médiathèque municipale : Fixation des tarifs de vente et des modalités.

Commissions concernées

6^{ème} Commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel Communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication

Rapport présenté par M. FAUTRE (en l'absence de Mme KENNEDY). Il indique qu'à la commission des finances, M. JEANNE a souhaité avoir une estimation du nombre de documents concernés.

Réponse : Ils sont estimés à 3500, tous lots confondus, se décomposant comme suit :

- section jeunesse : 1165 documents (livres et revues)
- section adultes : 1500 documents (livres, revues, BD, textes enregistrés)
- discothèque : 803 dont 600 CD et 203 livres et revues musicales

Mme CHERENCE a bien noté l'intérêt principal de cette opération. Elle en a aussi noté le coût qui lui paraît prohibitif et qui est surtout dû au coût de location du chapiteau. Il n'y a pas d'ailleurs d'estimation de recettes.

N'aurait-il pas été plus judicieux de donner les documents retirés des collections à des associations ou des écoles ?

En tout état de cause, la mise à disposition de ces documents au sein de la médiathèque aurait été préférable à la location d'un chapiteau.

Mme CHERENCE conclut : son groupe votera la délibération si l'assurance lui est donnée que les recettes couvriront les dépenses.

M. le Maire lui indique que cette assurance ne peut lui être donnée, même s'il souhaite que cette initiative s'équilibre. En effet, c'est la première fois que la sortie des collections aboutit à une telle manifestation qui a le mérite d'être sympathique.

L'obligation de recourir à un chapiteau est due à la nécessité de stocker les documents, ce stockage ne pouvant être fait dans la médiathèque.

M. le Maire précise que l'idée avait été émise de faire don de ces collections à des pays francophones. Cela n'aurait pas correspondu nécessairement à la demande.

Les agents de la médiathèque se sont engagés et investis fortement dans cette initiative. La proposition est donc de les accompagner puis de faire un bilan.

Si l'initiative de la vente à très faible coût aux campinois – plus satisfaisante que la mise au pilon – est concluante, elle sera renouvelée.

ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

42 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès écologistes et de personnalités.

Liste « Entente citoyenne » - Mouvement démocrate « La passion de Champigny » - Groupe Divers droite)

**5 abstentions dont 1 procuration
(Groupe UMP).**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

14/

Avenant n°1 à la délégation de service public pour la production, le transport, la distribution et la fourniture de chaleur géothermique avec Champigny Géothermie.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ETTORI

ADOPTE À L'UNANIMITE

15/

Travaux d'entretien, de réparations courantes et de grosses réparations, ainsi que nettoyage des couvertures dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Marché à bons de commande, sans minimum ni maximum, applicable pour l'année 2010 et reconductible de manière expresse pour les années 2011, 2012 et 2013, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics :

Lot 1 : Travaux de plomberie

Lot 2 : Travaux de couverture

Lot 3 : Nettoyage des couvertures et étanchéité, chéneaux, gouttières, noues et crapaudines.

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante et de signer les marchés à intervenir à l'issue de la consultation.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics ; Personnel Communal ; Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication ;

Rapport présenté par Mme ETTORI.

ADOPTE À L'UNANIMITE

16/

Avenant n°1 au marché de maintenance globale et gestion des installations d'éclairage public, d'éclairage des stades, d'illuminations et de signalisation lumineuse tricolore pour les années 2009 à 2013.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

Rapport présenté par M. LECUYER.

ADOPTE À L'UNANIMITE des suffrages exprimés

45 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès écologistes et de personnalités.

Groupe UMP - Groupe Divers droite - liste « Entente citoyenne »)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »).

17/

Convention d'adhésion entre la Ville et la société EcoFolio – 60, rue saint Lazare - 75009 Paris relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés à l'article L-541-10-1 du code de l'environnement.

Approbation de la convention et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de la signer ainsi que tout document y afférent.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics ; Personnel Communal ; Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication ;

Rapport présenté par M. LECUYER.

ADOPTE À L'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18/

Autorisation de procéder au recrutement d'un directeur par contrat de 3 ans pour la direction de la jeunesse.

Approbation de contrat type y afférent.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

ADOPTE À L'UNANIMITE

19/

Autorisation de procéder au recrutement d'un chargé des opérations du projet de rénovation urbaine des Mordacs par contrat de 3 ans pour la direction générale de la politique de la ville.
Approbation de contrat type y afférent

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

Rapport présenté par Mme JOUBERT.

ADOPTE À L'UNANIMITE

20/

Autorisation de procéder au recrutement d'un chargé de rédaction par contrat de 3 ans pour la direction de la communication.

Approbation de contrat type y afférent

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. FAUTRE.

ADOPTE À L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

21/

Acquisition de matériels informatiques.

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Accord-cadre en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 et 76 du code des marchés publics.

Montant annuel estimatif hors taxes : 167 000 € HT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager la procédure d'accord cadre correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et les marchés à intervenir à l'issue de cette procédure.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme JOUBERT.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale « Pour une métropole solidaire, durable et équilibrée ».

Présentation par Monsieur LECUYER.

Texte du vœu ci-après :

« Le projet gouvernemental du « Grand Paris » s'inscrit dans l'objectif de faire disparaître l'autonomie des collectivités, de mettre fin à la décentralisation au profit de métropoles, où seront concentrés les pouvoirs. Il vise également à libérer de nouveaux espaces en faveur du marché et des profits en réduisant encore le champ de l'intervention publique au détriment de la réponse aux besoins de la population. Il accentuerait les inégalités sociales et territoriales en mettant les territoires en concurrence entre eux.

Avec ce projet, la concentration des pouvoirs au sommet de l'Etat serait totale. Par exemple, la mise en place de la « société du Grand Paris », avec ses prérogatives exorbitantes en matière d'urbanisme, mettrait fin à la possibilité des villes d'aménager leur territoire et priverait les citoyens de donner leur avis, comme récemment à Nanterre. C'est une main basse sur les villes avec des risques de bétonnage.

Il s'agit de renforcer les pôles financiers et les centres d'affaires, leurs dessertes et de construire des logements de standing. Nous sommes bien loin des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Autre exemple : tandis qu'un vaste débat avec la population et l'ensemble des élus a révélé la nécessité d'avoir une vingtaine de gares dans notre département, le projet de Christian Blanc n'en prévoit plus que quatre ! Et à charge pour les usagers de le financer ! Que deviennent alors les projets élaborés démocratiquement avec la population et l'avis des 60.000 soutiens affichés à Orbival dont 4000 campinois ? Quelle avancée pour l'environnement si la banlieue est toujours aussi mal desservie par les transports et que beaucoup de franciliens sont obligés de continuer à utiliser leur voiture ?

Il ne s'agit pas de nier l'utilité d'une réforme de la métropole. Mais celle-ci doit permettre de répondre aux besoins les plus urgents de la population, dans une démarche concertée, un développement équilibré, durable et harmonieux de nos territoires. Une réforme fondée sur la solidarité entre les territoires, de nouveaux droits pour les citoyens, de nouveaux moyens d'action et de financement pour les collectivités s'imposent.

Le conseil municipal demande :

- L'abandon de la création de la « société du Grand Paris »
- La mise en place d'une véritable concertation et co-élaboration avec les élus locaux en s'appuyant sur un dialogue réel avec le syndicat mixte « Paris métropole » et l'organisation d'un référendum francilien.
- Des objectifs clairs d'aménagement durable privilégiant la préférence sociale et environnementale intégrant une coopération accrue entre Paris et sa périphérie, le rééquilibrage entre l'est et l'ouest.
- La mise en place d'une politique économique au service de l'emploi fondée sur la relocalisation de la production. Cette politique s'appuiera sur des outils financiers publics.
- De conforter les structures publiques comme le STIF, l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) ou le SAF dans leurs missions et responsabilités.
- L'annulation de l'amendement, dans le cadre du projet de loi sur l'organisation et la régulation des transports ferroviaires, privant le STIF de ses capacités de financement et d'emprunt.
- La mise en place d'un pôle public des transports en commun.

- Le financement du projet de rocade en prélevant une partie des plus-values foncières réalisées par les banques et les entreprises. »

Intervention de M. FUCHS

« Paris change. Paris change beaucoup et il est évident qu'il faut une adaptation. Qui dit adaptation ne dit pas forcément tout et n'importe quoi. M. LECUYER a eu raison de le souligner, le projet que l'on présente, c'est de nouveau un retour à un dirigisme centré et centralisé. C'est le projet DELOUVRIER revu à la mode du jour et donc un fonctionnement totalement non démocratique. Que Paris et sa région doivent changer, c'est certain. Mais ce que l'on nous propose finalement, c'est de reculer le boulevard des Maréchaux au niveau de l'A 86 c'est-à-dire de renvoyer encore plus loin en banlieue les gens aux revenus modestes. C'est simplement une extension d'une certaine politique. Je crois que pour toutes ces raisons, cette forme de réforme de Paris, alors qu'une réforme de la région parisienne est certainement souhaitable, n'est pas acceptable.

Toutefois, je souhaiterais proposer à cette résolution - que je voterai au nom du Forum des boucles de la Marne et de Gauche citoyenne 94 - un amendement. Il me paraît important que, dans ce que le conseil municipal demande, on demande que les transformations se fassent avec l'écoute et avec la participation de la population. Finalement, c'est ce qui manque totalement dans le projet gouvernemental. C'est une chose que nous devons à mon avis mettre en avant. »

Intervention de Mme CHERENCE

« Ce vœu ne nous surprend pas, il ne surprend pas notre groupe et il ne surprendra pas les campinois. Comme d'habitude, vous amalgamez la caricature du projet réel à une communication outrancière et mensongère et pour faire un vœu à votre façon. Grâce à ce texte, vous nous donnez l'opportunité de reprendre des parties de votre vœu afin de montrer que vos carences au niveau de la région du Grand Paris sont bien réelles. La région gouvernée par la gauche depuis douze ans n'est pas à la hauteur des enjeux. Et c'est ce qui a conduit l'Etat et le gouvernement à devoir intervenir pour que la région Ile de France progresse. Par exemple, parlons des transports dans notre région. Qu'a fait la région depuis douze ans pour s'adapter aux besoins des Franciliens ? La saturation des lignes RER est vécue et subie au quotidien par les Franciliens qui ne voient rien venir. De même, la région s'accommode depuis douze ans du déséquilibre est-ouest entre les emplois et les logements.

Ce qui oblige de nombreux Franciliens à mal vivre cette situation. On pourrait aussi parler du pont de Nogent, le plus gros bouchon routier d'Europe...

Vous vous limitez comme d'habitude au déclaratif en appelant à des vœux sur des projets que vous n'avez pas conduits et que vous auriez dû conduire en douze ans. Et voilà que maintenant, à quelques mois des élections régionales, la région nous annonce des investissements. Rien en douze ans mais des promesses à l'approche du vote sanction des Franciliens. C'est bien représentatif d'une façon de faire de la politique centrée sur la communication et non pas sur l'action. Les campinois n'ont pas besoin d'être continuellement harcelés par des messages partisans, coûteux pour la collectivité. Ils ont besoin d'action et de réalisation concrète dans leur ville, dans leur département, dans leur région. Il est plutôt déplacé d'écrire : *c'est une main basse sur les villes avec des risques de bétonnage*. Outre le style littéraire qui vous est propre, il est plutôt cynique de faire un procès d'intention au gouvernement alors que vous n'êtes pas des aménageurs exemplaires de nos villes. Les villes dirigées par une majorité communiste sont toutes marquées par les mêmes stigmates architecturaux. Ce qui accentuerait les inégalités sociales et territoriales, ce serait le désintéressement de l'Etat pour notre région. L'Ile de France serait alors abandonnée, condamnée à subir l'inaction de l'exécutif régional actuel. En fait, certains passages de votre vœu devraient être repris par vous comme éléments d'autocritique. Le gouvernement a décidé de venir en aide à la région Ile de France à travers ce projet de Grand Paris et tous les

Franciliens peuvent se réjouir de cette initiative responsable. Il n'y a aucun danger, bien au contraire. Notre groupe votera donc contre ce vœu. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Vous parlez de la cacophonie gouvernementale. Vous pratiquez dans votre vœu la caricature. Le premier coup de pioche du Grand Paris n'est pas donné que déjà vous avez enterré le projet. Le projet de loi a été présenté en conseil des ministres ce jour. Il sera également bien sûr présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat. Et à ces deux occasions, il permettra à tous les élus de s'exprimer. L'objectif, vous dites qu'il est de faire disparaître l'autonomie des collectivités en ce qui concerne le schéma de transport dit en double boucle. La société du Grand Paris est un établissement public qui a donc pour mission de le concevoir et de l'élaborer. Cette société sera dirigée par un directoire et un conseil de surveillance composés de représentants de l'Etat, de la région et des départements. On voit bien que les collectivités territoriales sont représentées. Cette relation entre le Grand Paris et les élus locaux sera elle-même contractualisée. Le texte prévoit que l'Etat et les communes auraient dix-huit mois pour conclure un contrat de développement territorial si l'Etat possède un droit de préemption. Ce que vous pratiquez très souvent à l'échelon local. S'il n'est pas exercé par l'Etat, la commune pourra le faire. Donc, vous parlez des prérogatives exorbitantes, du risque de main basse sur les villes et des risques de bétonnage. Je rappelle, comme l'a dit Mme CHERENCE, que ce risque nous le connaissons ici même à Champigny. S'agissant d'un réseau automatique à grande vitesse, nous ne comprenons pas votre texte et nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une erreur de frappe. Je ne vois pas comment on pourrait installer vingt gares dans le seul département du Val de Marne. L'abandon de la création de la société du Grand Paris, pourquoi voulez-vous l'abandonner dans vos conclusions ? Le référendum francilien, quelle est la question que vous voulez poser ? En fait, nous serions éventuellement d'accord en ce qui concerne les plus-values qui d'ailleurs ont été suggérées dans un rapport concernant l'exploitation de ce projet autour des gares.

Je trouve que ce vœu de la majorité municipale est un procès d'intention qui est fait au Grand Paris alors que le projet est un projet moderne d'évolution de notre région. Nous voterons bien sûr contre. »

Intervention de M. JEANNE

« Qu'est-ce qu'un vœu ? Il faut rappeler ce qu'est un vœu. En l'occurrence, on est dans une approche où l'on nous dit que c'est un procès d'intention. Pour moi, cela n'en est pas un. Quel est l'objectif ? L'objectif au fond est que notre assemblée demande la prise en compte, au niveau de l'Etat en charge de ce projet, l'avis des différentes communes, et donc en l'occurrence la commune de Champigny. Donc, on émet un vœu qui va dans un sens où l'on souhaite que soit prise en considération la conception que nous avons du rapport entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Au regard de cela, j'ai deux remarques sur la rédaction. Un ou deux points peuvent nous surprendre. Vous parlez de Nanterre et du risque de bétonnage. Quand on connaît l'urbanisme de Nanterre, ce n'est pas forcément l'Etat qui y est pour beaucoup. Il y en a aussi une bonne part qui est le fait de la majorité actuelle sur Nanterre. Pour avoir échangé beaucoup avec mon collègue Pierre CREUSET sur cette question à Nanterre et pour connaître un peu la ville, il y a matière à vous renvoyer un peu cette notion de bétonnage. Cela étant, globalement nous sommes plutôt favorables à votre texte pour une raison très simple. La consultation telle qu'elle a été menée, ce n'est pas moi qui le dit, c'est Henri PLAGNOL, on ne peut pas dire que ce soit vraiment un gauchiste reconnu, Henri PLAGNOL a déclaré que ce projet tel qu'il est connu, je le dis à l'intention en particulier de nos collègues de droite, que le projet tel qu'il est connu aujourd'hui, il ne le votera pas. Lui-même estime qu'il y a un risque de bétonnage sur sa propre commune. Voilà, il y a bien aussi cette considération à avoir qu'il n'y a absolument pas eu de concertation sur ce projet. Le projet en grande partie est déjà un peu ficelé. On nous dit

que l'on discutera après dans une société dont les modalités sur la participation financière sont pour le moins étonnantes. Au regard de cela, bien évidemment on ne peut que s'étonner de la formulation qu'a prise ce projet qui, au départ, le projet du Grand Paris était une bonne idée. L'idée, c'était quoi ? C'était de justement rééquilibrer l'est et l'ouest, c'était de redonner un équilibre au niveau de la région Ile de France. Et puis là-dessus bien évidemment est arrivée la perspective des régionales. Tout a changé. Cela s'est politisé. Maintenant, on est dans une situation où au fond, on a une complexité à avancer sur une région qui en a pourtant bien besoin.

Juste un point concernant cette notion de référendum francilien que vous appelez, que vous demandez dans ce vœu. J'ai beaucoup de réserve sur cette notion de référendum. Je ne suis pas contre bien au contraire mais, en l'occurrence, il faudrait savoir comment poser la question. Même des élus ont du mal à comprendre le projet. Vous voyez la complexité de ce genre de chose. Il y a une autorité souveraine en la matière. C'est le conseil régional qui se doit de prendre des décisions. Cela n'empêche pas d'avoir des concertations très animées au niveau de chaque commune. La représentation locale a aussi un sens pour pouvoir faire vivre la démocratie représentative et participative à travers ses élus. Au regard de cela, je vous demanderai de prendre en considération les points que l'on a évoqués. La question de Nanterre peut peut-être être supprimée. Et puis l'autre point qui pose quand même une difficulté dans votre vœu, c'est le dernier point, le financement du projet de rocade en prélevant une partie des plus-values foncières réalisées par les banques et les entreprises. Pourquoi pas ? Simplement, comme faites-vous ? J'aimerais que vous nous apportiez des réponses. Ce n'est pas le tout de déclamer un slogan sous cette forme sans pour autant apporter des réponses. Il est important pour les élus à quelque niveau que ce soit, à partir du moment où l'on ouvre une piste, c'est véritablement d'en apporter des solutions jusqu'au bout. Sinon, on est dans l'effet d'annonce. On a beaucoup cela actuellement dans la politique. Je crois que notre assemblée se grandirait d'avoir des vœux peut-être un petit peu plus raisonnables dans leur formulation et dans leur proposition. »

Intervention de M. LEGER

« J'interviens pour faire part d'une inquiétude en tant que conseiller municipal. Justement, faire un vœu, formuler un vœu au niveau de notre assemblée, c'est avoir l'occasion de traiter de questions de fond. Vraiment, c'est une question de fond, ce projet du grand Paris. On ne peut pas s'empêcher de le rapprocher du projet de regroupement, de suppression des départements, de suppression éventuellement des communes pour des projets de grande métropole sur lesquels on a finalement des éléments au compte-gouttes mais qui pour l'instant ne sont pas ficelés. Pourtant, ils soulèvent énormément d'inquiétudes de par le contour que prend ce projet. On est obligé de faire ce rapprochement. Le projet tel que l'on est en train de nous le présenter va à l'encontre de la décentralisation qui était quand même remettre du pouvoir au plus proche des gens. Cela a été quand même, notamment pour la dernière partie de la décentralisation, un projet qui était porté par la droite mais que notre majorité analysait tel qu'il était ficelé, comme en réalité un piège pour les collectivités territoriales c'est-à-dire transférer des compétences nouvelles sans les moyens qui allaient avec. Rétrospectivement, maintenant que l'on est arrivé au bout de la boucle, on se rend compte que c'était réellement un piège. Après avoir donné tout un tas de missions nouvelles aux collectivités sans les moyens qui allaient avec pour permettre le financement, on veut reprendre le pouvoir sur ce que l'on avait donné, donc un va-et-vient total... Il y a quand même des choses qui sont complètement contraires sur la philosophie.

J'ai noté comme cela cette façon de faire de la politique en reprenant le pouvoir, en le technocratisant. Au moment où l'on vient juste de voter un projet ANRU, on voit les dégâts d'une façon de faire de la politique, d'aménager le territoire. C'était la ville de Paris qui était maîtresse d'un territoire, sur lequel les élus de la commune n'avaient pas réellement la possibilité d'intervenir, etc. Aujourd'hui, on voit les dégâts que cela a fait, on est tout juste

dans la réparation de ces dégâts. En fait, c'est cette logique à grande échelle que l'on nous propose pour toute la région du Grand Paris. C'est effectivement une grosse inquiétude vraiment. J'entends Mme CHERENCE dire qu'en gros elle soutient le Grand Paris parce qu'il y a une carence de la politique de la région. Donc, il faut faire ce projet. Comme vous l'avez dit, il y a des élections régionales dans quelque temps. C'est au peuple et à lui seul, qui va être consulté lors des élections régionales qui arrivent, de décider si la majorité actuelle au niveau régional a rempli sa mission ou pas. Ce n'est pas un président ou une majorité actuelle qui peut à quelques mois des élections régionales... Il n'y a que les citoyens qui peuvent décider de changer ou non la majorité actuelle et de décider de son bilan. C'est ce que je voulais vous dire sur cette question. Et non pas une conception encore une fois arbitraire, technocratique. Et puis, vraiment cette inquiétude m'amène - mais je pense que l'on aura l'occasion de reparler de cette question du Grand Paris - à me poser la question. Beaucoup ont parlé du référendum... La question de fond est de savoir si l'on consulte le peuple sur des choses qui sont aussi importantes que celles-là, des transformations aussi importantes, ou fait-on cela en catimini, derrière son dos ? J'ai l'impression que cette majorité au pouvoir au niveau national en ce moment a vraiment une difficulté à consulter le peuple, que ce soit sur les questions européennes, le traité de Lisbonne. Il y a eu un précédent récemment, la Poste, on en parlera tout à l'heure. C'est vraiment quelque chose qui fait peur. Maintenant, ce Grand Paris. Voilà, toutes ces questions. Je pense qu'il y a une vraie difficulté et une vraie peur de la façon dont le peuple pourrait s'exprimer. Vraiment beaucoup d'inquiétudes, donc. On a bien compris ce que l'on défend quand on parle de référendum, c'est bien remettre le pouvoir aux gens qui doivent l'exercer, tout bêtement. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Je voulais intervenir comme M. LEGER sur l'aspect démocratique et également sur deux ou trois autres aspects. Quand on est attaché à la démocratie - et je pense que dans cette assemblée nous le sommes tous - on ne peut quand même qu'être choqué que le projet de Grand Paris soit porté par M. BLANC qui a été nommé ainsi, par le prince, sans aucune élection. Il ne rend compte à personne. Il décide et voilà le Grand Paris va être cela et on va préempter les territoires des communes. Il met devant le fait accompli l'ensemble des élus, quelles que soient leurs convictions. Ce n'est pas ainsi que l'on peut avancer avec un projet de cette importance car il mérite réflexion. Il se mène avec la population et non pas dans le mépris de la population.

Sur vos propos, Madame CHERENCE, j'écoute et je respecte vos positions. Je trouve quand même qu'il y a des aspects un peu choquants et provocants que je voulais relever. Vous attaquez la région, c'est un peu politicien, en signalant qu'elle s'accommode du déséquilibre est-ouest. Il faut quand même de la part de l'UMP être gonflé. C'est quand même un certain M. SARKOZY qui régnait en maître sur les Hauts de Seine qui a imposé la création de la Défense, la concentration de toutes les richesses, des emplois et des sièges des grandes sociétés sur les Hauts de Seine au détriment de l'est parisien. Dire ensuite que la gauche s'accommode de ce déséquilibre alors que cela lui est imposé, je trouve que c'est un peu gros. Ensuite, vous parlez des stigmates architecturaux des villes communistes. Là aussi, les bras m'en tombent. Je crois que vous êtes campinoise puisque vous siégez dans cette assemblée. Je voudrais bien que vous nous définissiez les stigmates de la ville de Champigny. C'est une ville que me paraît plutôt agréable et plutôt sympa à vivre. Ce n'est effectivement pas le même style qu'à Neuilly sur Seine, je suis d'accord. Il faudrait quand même aller plus loin. Je trouve que, comme élue campinoise, parler des stigmates architecturaux de la ville de Champigny, c'est un peu fort.

Ensuite sur le fond, je voulais aborder un point sur l'aspect économique. Il a été soulevé.

M. JEANNE a entendu la même intervention. Ce n'est pas une question de parti politique.

M. PLAGNOL s'est insurgé contre le projet. J'ai également entendu Mme HIDALGO qui a fait aussi une critique du projet sur le même plan. C'est le problème de l'expropriation des

terrains qui jouxtent les voies de circulation et de leur acquisition forcée par l'Etat au mépris de toutes les règles démocratiques concernant la gestion des territoires par les collectivités locales. Sur Champigny, comme l'a présenté M. LECUYER, on peut se trouver demain, si on ne réagit pas contre le projet du Grand Paris, avec une ligne qui va traverser la ville sans la desservir et avec en plus la préemption de terrains sur la ville sur lesquels nous n'aurons aucune maîtrise et aucun choix. Cela me paraît extrêmement dangereux pour la ville, en particulier sous l'angle du développement économique. On a quand même un précédent sur la ville. C'est le projet de création d'une autoroute qui a été largement contesté par les habitants et les élus, et l'acquisition de terrains par l'Etat. C'est ce que l'on dénomme aujourd'hui la VDO. On a toutes les difficultés du monde à récupérer la maîtrise de ces terrains pour effectivement réaliser des opérations de développement économique et de logements sur la ville. Regardez ce que l'Etat a fait des terrains de la VDO, Madame CHERENCE. Imaginez demain ce qui peut se passer si l'Etat peut en plus préempter dans le cadre du projet présenté aujourd'hui en conseil des ministres d'autres terrains sur la ville. C'est effectivement un projet dangereux. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut voter ce vœu. »

Intervention de Mme ETTORI

« Quand Mme CHERENCE parle de stigmates, je pense qu'elle voit le Bois l'Abbé et les Mordacs. Faut-il rappeler à cette assemblée qu'à l'époque, la ville n'était pas décisionnaire ? C'était l'Etat. Nous ne sommes en rien responsables de ces deux grands ensembles. Par ailleurs, là encore, Mme CHERENCE emploie des propos qui sont une caricature mensongère quelque part. Je voudrais aussi dire que c'est la décentralisation qui est en cause. C'est une atteinte à la souveraineté populaire. Je rejoins M. LEGER et M. DESSEIGNE qui ont pris la parole pour dire que les élus sont mis de côté. M. BLANC impose sa vue au Premier ministre. On voit bien que là aussi il y a quelques difficultés. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu. »

Intervention de M. GUERRIER

« Beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer de ne pas les répéter sur l'analyse, sur la dangerosité de ce projet, sa démarche totalement antidémocratique. Ce projet est axé très majoritairement sur le transport. Derrière, il n'y a rien sur la vie des gens, aucune question. Le rééquilibrage est-ouest dont on parlait, pas un mot. S'il fallait en douter, dans le projet Orbival, c'était entre 16 et 20 gares qui étaient prévues pour desservir. Cela participe bien entendu à une amélioration extrêmement importante pour les habitants de la région parisienne, pour les déplacements. Cela participe aussi d'un point de vue écologique à la lutte contre le réchauffement. Quand on sait les milliers de voitures qui pendant des heures font des queues interminables pour aller travailler le matin et le soir, ce transport, tel qu'il avait été discuté, était partagé avec la signature de plus de 60.000 Val-de-Marnais. On est loin de cela. Ce matin, dans la présentation de ce projet de loi, il est bien rappelé qu'un réseau structurant de métro automatique reliera le cœur de la métropole, ces territoires de projet et une ouverture sur le monde que sont les aéroports. Voilà, point à la ligne. La chose est claire.

Au niveau des risques de main mise sur les territoires extrêmement importants des communes et les dangers que cela fait encourir, Mme ETTORI prenait l'exemple du Bois l'Abbé. Oui, c'est sur décision de l'Etat que des quartiers comme le Bois l'Abbé et les Mordacs ont été réalisés. On sait aujourd'hui quelles difficultés on a et le résultat de cette conception urbanistique. On peut avoir énormément de craintes au-delà de l'aspect complètement antidémocratique qui est tout à fait inacceptable. On peut avoir des craintes et plus que des craintes effectivement sur le bétonnage. Sur la construction de logements, parce que ce sont des terrains que l'on va valoriser au maximum, la construction de logements de standing ne correspondra bien sûr pas aux besoins des populations, de notre population. Ce qui veut dire que les habitants de notre commune seront repoussés, comme cela a été dit, encore plus loin de leur lieu de travail, à la périphérie de ce fameux Grand Paris.

J'attire l'attention. Mme CHERENCE parlait de stigmates. Champigny, 33 % de zones pavillonnaires. 33 % d'habitants en zones pavillonnaires. Que peuvent devenir certaines de ces zones pavillonnaires avec cette main mise de l'Etat ? On parle de densification. Derrière le mot densification, on voit tout ce que cela peut vouloir dire. Je suis inquiet. 50 ans et plus de gestion communiste ont permis de préserver à Champigny une zone pavillonnaire extrêmement importante. Toutes ces questions inquiètent évidemment beaucoup. Et puis quoi dire de la démocratie ? On a abordé ici les premières Rencontres citoyennes, les deuxièmes Rencontres citoyennes. On a parlé avec la population, dessinons ensemble notre ville. Fini, fini ! On a discuté d'un PLU pour protéger justement tout ce que je viens de rappeler. C'est terminé ! Il faut se le dire, ce sera terminé.

Ce n'est pas du tout évidemment la conception que nous avons de l'aménagement de ce Paris Métropole. Nous avons une autre conception. Pour nous, il s'agit d'avoir de l'ambition en travaillant à un projet concerté et co-élaboré avec les élus locaux. Cela a été dit mais j'y insiste. Et notamment avec le Syndicat mixte d'études Paris-Métropole, et avec les habitants. Quelles que soient les formes de la concertation, l'essentiel c'est qu'effectivement l'ensemble des habitants soit concerté sur le devenir et que l'on tienne compte de leur avis. Bâtir une Métropole du 21^{ème} siècle demande de répondre à toutes les inégalités, de notre point de vue, de combattre les ségrégations, les exclusions qui frappent les habitants en matière d'emploi, de logement, de transport, d'accès au savoir, à la santé, aux services publics, au commerce. Donc, une vision de développement durable, d'équilibre entre les territoires. Voilà comment on peut à notre avis construire une métropole du 21^{ème} siècle. Et dans cette démarche, nous avons besoin non pas d'un Etat autoritaire mais d'un Etat solidaire qui joue son rôle de facilitateur, d'équité pour faire reculer justement toutes ces inégalités territoriales et pour assurer la cohésion nationale. On se doit aussi à notre sens de prendre comme fil rouge la démocratie. Je le disais tout à l'heure, la concertation doit avoir lieu bien entendu avec les élus mais il faut la pousser au maximum.

Voilà donc quelques éléments de notre appréciation qui nous font bien entendu soutenir et voter ce vœu. Au-delà de ce vœu, continuer à informer sur le contenu réel de cette loi de manière à créer les conditions de sa remise en cause et d'une construction au service des populations. »

Intervention de M. COCQ

« Si je partage entièrement ce qu'ont dit mes collègues de la majorité municipale, je me permets de rajouter peut-être deux ou trois éléments. Il faut bien que l'on soit convaincu les uns et les autres que ce projet de Grand Paris est un projet gouvernemental. C'est avant tout le projet du président de la République. De ce point de vue, il veut appliquer à l'Île de France les mêmes recettes libérales aux effets désastreux qui ont conduit et qui conduisent la politique économique et sociale de notre pays. Dans ce projet, le président de la République, face à la crise, pense encore et toujours qu'il faudrait adapter la France et notre région à la mondialisation libérale. Pour cela, il entend s'appuyer sur des pôles d'excellence autour de quelques filières économiques, animées par de grandes entreprises multinationales. Comme si une fois encore, le marché permettait seul le progrès social. Il s'agit d'autre part d'une aberration écologique et sociale. Sociale parce qu'on voit le danger. On commence une fois encore par concentrer la production dans un site unique en France avant de la concentrer dans un site unique en Europe, avant enfin de la délocaliser vers un site unique dans le monde. Un désastre écologique et humain car en spécialisant les espaces, on va créer une fois encore, comme on le connaît dans notre région, des zones dortoirs d'un côté et une concentration d'emplois de l'autre. A l'inverse, il faudrait à notre sens un aménagement du territoire qui soit pensé dans son ensemble. Nous devons relocaliser nos activités économiques en privilégiant les circuits courts. Nous devons repenser l'urbanisme en visant notamment à réduire les déplacements. C'est cela la planification écologique urbaine qu'il faudrait mettre en place.

Plus grave encore peut-être, il y a là derrière une déréglementation complète du code de l'urbanisme. Déréglementer, encore déréglementer, toujours déréglementer. Après le code du travail, après le code pénal, ce serait maintenant au tour du code de l'urbanisme; C'est la concurrence libre et non faussée appliquée désormais au marché de l'immobilier. Et les effets de cette politique sont malheureusement connus. Cela va favoriser les mécanismes de spéculation foncière et cela va nous renvoyer aux errements de l'urbanisme des années 60 et 70. On a déjà eu l'occasion lors de ce conseil municipal d'évoquer cela. D'ailleurs, combien y aura-t-il de logements sociaux parmi les 70.000 annoncés chaque année ? Et qu'en sera-t-il de leur implantation en particulier dans les communes qui ne respectent pas les 20 % imposés par la loi Solidarité renouvellement urbain ? Et donc, ni plus ni moins, ce projet du président de la République n'est rien d'autre que le projet d'un élu de la petite couronne de l'ouest parisien. Ce n'est pas là la vision et le projet qu'il nous faut pour le futur. Cette vision du Grand Paris, c'est en réalité le grand bond en arrière, comme l'a dit Mme ETTORI. C'est pourquoi notre groupe votera ce vœu. »

Intervention de M. le Maire

« Je voudrais dire juste quelques mots parce que beaucoup de sujets ont été abordés et de fort bonne façon. Simplement, Madame CHERENCE, à propos du pont de Nogent, vous avez été particulièrement mal inspirée. Il y a deux jours, il y a eu une réunion à ce sujet avec M. CARREZ et M. MARTIN. On a un problème. L'Etat revient une nouvelle fois en arrière sur le projet sur lequel nous étions tous d'accord. Il s'agit de l'Etat. C'est la sortie de l'A 86 et donc cela reste une route d'Etat. Eh bien, les experts de l'Etat ont trouvé que l'on ne devrait plus tourner à droite au bout du boulevard de Stalingrad. Cela fait quarante ans qu'on le fait. Il paraît que ce n'est pas conforme. Il faudrait que l'on aille tourner de l'autre côté du parc du Tremblay, dans le futur giratoire, pour pouvoir revenir vers la province. Ecoutez, franchement, accuser la région d'être responsable de cela, vous vous trompez complètement. A tel point que l'on est en train de préparer une lettre, les trois Maires concernés, pour protester contre l'attitude de l'Etat sur ce pont de Nogent.

Restons-en là sur les attaques injustes envers la région. Je voudrais parler aussi du SDRIF. Cela ne fait que trois ans que la région peut le piloter réellement. La décentralisation n'avait jamais eu lieu. Vous vous souvenez des polémiques à l'époque, des vraies batailles politiques. Le SDRIF, cela ne fait que trois ans. Au bout de trois ans, on dessaisit la Région pour redonner tout à la RATP. Donc, il y a un problème.

Deuxième point, cela a été abordé, il y aurait du nouveau dans la loi du Grand Paris puisqu'il y a l'introduction de la notion de contrat de développement territorial. Evidemment, le gouvernement n'a pas pu rester sourd aux critiques qui viennent de tous bords. Cela a été souligné. Comme président de l'ACTEP, j'étais invité hier soir par M. le secrétaire d'Etat, M. BLANC, à voir en avant-première - c'était déjà sur Internet - le texte définitif de la loi. Comme il y avait quelques polémiques au sein du gouvernement, évidemment on a regardé tout de suite ce qu'il y avait dans ce texte. J'ai même pu lui poser en direct la question. Droit de préemption principal pour l'Etat, droit de préemption secondaire pour les villes. Le périmètre est décidé par la société du Grand Paris où l'Etat reste majoritaire. J'ai donc dit : droit de préemption secondaire, cela veut dire quoi ? C'est évidemment par rapport aux équipements publics. D'accord. C'est pour cela que l'on est fondé - et cela me permet de répondre à l'une des questions évoquées dans la critique du vœu soumis par la majorité - à demander le financement du projet de rocade en prélevant une partie des plus-values foncières réalisées par les banques et les entreprises, pour le moment tout va à l'Etat.

C'est-à-dire que l'on pourrait se trouver dans la situation suivante, imaginons que l'on ait une gare sur Champigny, hypothèse que l'on peut souhaiter puisque l'on n'est pas contre le principe d'un métro automatique mais c'est pour qu'il assure vraiment des dessertes de banlieue à banlieue. Imaginons que l'on ait une gare, on pourrait se trouver dans la situation où non seulement nous sommes spoliés des terrains municipaux, en plus l'Etat ferait la

bascule, un maximum d'argent en valorisant les terrains et en expropriant sur des surfaces importantes. Le ministre disait hier soir : on a parlé de 1.500 mètres mais cela dépend des endroits, à certains endroits il faudra faire plus. Cela rassure ! Il nous disait aussi devant une question légitime que j'étais amené à poser : S'il y a une valorisation foncière et que c'est vraiment un contrat de développement territorial construit avec le préfet de région, partagerons-nous aussi la plus-value foncière ? Ce n'est pas aux impôts locaux des gens de payer la mise en place des gares. Sinon, ce sera une catastrophe d'avoir une gare dans la ville. On va endetter la ville pour vingt ans sous prétexte qu'un jour on aura peut-être un retour économique. En attendant, il faudrait des écoles, des crèches, etc. La réponse n'était pas favorable du tout : pour le moment, ce n'est pas prévu. C'est-à-dire que, même au niveau des recettes, l'Etat prend tout et demande quand même aux collectivités, la région par exemple va mettre 18 milliards, une paille ! Sans parler du Grand 8 qui n'est pas à rejeter. Il y a une ambition dans ce projet. On l'oppose à ce qui est possible tout de suite sous prétexte d'aller plus vite. Je ne comprends pas. Des projets comme Orbival qui sont pratiquement dans les cartons, qui sont prêts à démarrer, le projet Arc Express où la consultation officielle est sur le bureau du préfet de région, il manque une signature pour que démarre la consultation officielle. On nous dit que pour être prêt le plus tôt possible, il faut surtout suspendre tout de suite la consultation d'Arc Express. Cela ne va pas non plus. Le vœu est donc particulièrement bienvenu.

Un mot sur Nanterre. Ce n'est pas précisé dans le vœu mais vous allez comprendre pourquoi on a parlé de Nanterre. Le 4 août, le préfet des Hauts de Seine a pris un arrêté fusionnant les deux établissements publics chargés de la gestion de la Défense. La Défense n'est pas posée en l'air. Elle est posée sur Puteaux, Courbevoie et Nanterre. On peut en penser ce que l'on veut, la concentration est quand même plutôt sur la Défense. Cela a changé parce qu'en accord avec l'Etat, il y avait une construction commune de la ville de Nanterre et de l'établissement public de gestion spécialisée de l'ensemble de la Défense. Il y en avait même deux parce qu'ils n'avaient pas tout à fait le même rôle, l'un plus un rôle d'aménageur et l'autre plus un rôle commercial. Non seulement l'Etat, par un arrêté du préfet, a fusionné les deux établissements mais il a même pompé l'argent de l'établissement auquel participait la ville de Nanterre. En réalisant une ville mixte dans la partie qui est dans la prolongation de l'Arche, la ville de Nanterre était en train de faire quelque chose qui marchait beaucoup mieux, qui s'était finalement bien commercialisé. Eh bien, ils viennent de siphonner les fonds de la ville de Nanterre, de l'établissement public auquel participait la ville de Nanterre, pour contrebalancer le déficit des grandes tours qu'ils n'arrivent pas à placer vu la crise. En plus, l'OIM, opération d'intérêt national, à Nanterre représente 48 % des territoires de la ville maintenant. Le préfet, dans un deuxième arrêté, a pris son stylo et il a fait un dessin sur la carte. Opération d'intérêt national, vous perdez la maîtrise des sols, on repart à la case départ, c'est comme la DATAR en 1965. C'est pour cela que l'on cite ce cas de Nanterre. Comme premier exemple de bonne coopération pour faire un contrat de développement territorial, bravo ! Cela promet !

Voilà pourquoi on est fondé non seulement à résister mais surtout à prévenir la population. En ce sens, je suis assez d'accord, je pense que les collègues le seront également, pour prendre en compte la formulation de M. FUCHS qui pourrait donner la chose suivante si vous en étiez d'accord. On a trois points : l'abandon de la création de la société du Grand Paris, la mise en place d'une véritable concertation de co-élaboration avec les élus, etc. Et on pourrait ajouter, troisième point : « Souligne que les projets de réforme doivent faire l'objet d'un très large débat auquel participe l'ensemble de la population ». Je propose en revanche de ne pas changer l'exemple de Nanterre même si évidemment il sera sujet à explications parce qu'il ne s'agit pas de se reconnaître dans telle ou telle architecture du reste de la ville. C'est le projet de la Défense à Nanterre. Il aurait peut-être fallu le formuler ainsi. »

Vote sur le texte du vœu modifié

ADOPTE À LA MAJORITE

40 votes pour dont 7 procurations

**(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche,
de progrès, écologistes et de personnalités -**

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -

Liste « Entente citoyenne »)

7 votes contre dont 1 procuration

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

23

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale intitulé « Pour un référendum sur l'avenir du service public postal ».

Présentation par Mlle KEITA.

Texte du vœu ci-après :

« Avec plus de 2 millions de votants sur la France, près de 70 000 dans le Val-de-Marne et 7430 sur Champigny, la votation citoyenne sur l'avenir de la poste montre l'attachement des français à cette entreprise et les craintes sur l'évolution de son statut. Cette votation organisée du 28 septembre au 3 octobre par 60 organisations, du fait du refus actuel du gouvernement d'organiser un référendum, faisait suite à la mobilisation des postiers le 22 septembre pour s'opposer au projet de loi qui doit être examiné le 2 novembre par le Sénat. Elle confirme les sondages indiquant que 75% des français sont opposés à la privatisation et que 59% sont favorables à la tenue d'un référendum sur cette question.

En effet, le projet de loi actuel sur l'ouverture du capital et le changement de statut est de nature, comme cela l'a été pour France Télécom ou GDF, à ouvrir la voie à une privatisation à court terme, à la dégradation de la qualité du service et à l'augmentation du coût pour les usagers en les transformant en clients.

C'est le sens des mesures engagées ces dernières années : suppression de 50 000 emplois depuis 2002 et précarisation massive, casse du statut, fermetures de bureaux et transformations de 6100 bureaux en « agences postales communales » ou en « relais poste », réduction de l'offre de service public et externalisation de services... au détriment de la qualité de l'accueil pour les usagers, du service de distribution du courrier et des conditions de travail des agents et donc des missions de service public.

La volonté du gouvernement, c'est de livrer la poste, comme l'ensemble du service public, aux règles de rentabilité financière fixées par les actionnaires au détriment de la distribution pour tous et de la notion de péréquation financière et de l'égalité territoriale.

Le gouvernement se défend de vouloir privatiser la poste. Que signifie alors son changement de statut qui permet l'ouverture de son capital aux investisseurs privés et l'introduction de son capital en bourse ?

En s'exprimant massivement, les usagers ont manifesté leur volonté que vive et se renforce le premier réseau de proximité de notre pays. Le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové, avec son statut actuel, afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Son avenir est une question nationale car cet opérateur joue un rôle essentiel dans notre République et la vie des français.

Le conseil municipal demande :

- Que le gouvernement entende l'expression populaire

- Le retrait du projet de loi postale 2009
- L'engagement d'un vaste débat public sur l'avenir de la poste
- La tenue d'un référendum sur le service public postal »

Vote sur l'urgence

ADOPTE À LA MAJORITE

40 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités -

Mouvement démocrate « La passion de Champigny » -

Liste « Entente citoyenne »)

7 votes contre dont 1 procuration

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

Débat sur le fond

Intervention de Mme CHERENCE

« Lorsqu'il est impératif que la Poste se modernise et puisse jouer à armes égales avec ses concurrents étrangers dès 2011 comme l'exige une directive européenne, le gouvernement a décidé de la transformer en société anonyme pour permettre une augmentation de capital. Mais la Poste restera une entreprise publique. C'est un changement de statut, ce n'est pas une privatisation. Pourquoi changer le statut de la Poste ? Avec l'ouverture totale à la concurrence dès le 1^{er} janvier 2011 conformément à la directive postale européenne, la Poste affrontera de nouvelles concurrences. Pour y faire face, la Poste doit continuer à se moderniser et augmenter ses capitaux propres pour réaliser de nouveaux investissements, ce que son statut actuel ne lui permet pas. En effet, la Poste est un établissement public et n'a d'autres solutions, si elle veut se financer davantage, que l'endettement. Or, son endettement atteint déjà 6 milliards d'euros. Seul le passage au statut de société anonyme permettra à la Poste de réaliser une augmentation de capital et de bénéficier de nouvelles sources de financement. C'est d'ailleurs ce qu'avait demandé l'entreprise elle-même. Et c'est aussi la conclusion de la commission AILLERET qui était chargée par le président de la République d'analyser les différentes voies de développement de la Poste. Le projet de loi examiné en conseil des ministres le 27 juillet dernier a fait l'objet de nombreuses consultations auprès des instances représentatives des personnels de la Poste notamment et de la commission supérieure du service public des postes ou de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Au changement d'environnement économique de la Poste, il faut également ajouter un changement de modèle économique. Tout le monde peut s'accorder pour dire que les Français s'écrivent moins par voie postale, 6 % de courriers en moins en circulation depuis le début 2009. Il faut donc que la Poste s'adapte à l'évolution de ses clients. Le projet de loi concrétise le changement de statut juridique de la Poste qui passe du statut d'EPIC à celui de société anonyme au 1^{er} janvier 2010. L'Etat va investir 2,8 milliards d'euros pour financer les investissements de la Poste, ce qu'aucun gouvernement n'a jamais fait. Cet investissement est la marque d'un engagement fort de l'Etat et de sa confiance en l'avenir de la Poste. La Poste pourra ainsi continuer à assurer ses missions de service public avec de meilleures conditions d'exercice et une qualité de service renforcée.

Après avoir vu ce qui va changer, maintenant ce qui ne change pas. 100 % des capitaux de la Poste restent publics. Il sera spécifié dans les textes du projet de loi qu'aucun capital de fonds privés ne pourra entrer au capital de la Poste. Contrairement à ce que voudrait faire croire la gauche en agitant l'épouvantail de la privatisation, le changement de statut n'est en rien une

privatisation. La Poste reste un groupe public et remplit des missions d'intérêt général. Ses quatre missions d'intérêt général sont maintenues : la distribution du courrier six jours sur sept, le prix unique du timbre est maintenu également, la contribution à l'aménagement du territoire à travers ses points de contact et le transport et la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire. Les droits et statuts des postiers, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, restent inchangés. Le projet de loi transpose par ailleurs la directive du 20 février 2008 fixant au 31 décembre 2010 la libéralisation totale des marchés postaux en Europe. La Poste reste l'opérateur du service universel pour une durée de 15 ans. Le contenu et le périmètre du service universel sont inchangés. Et pour conclure, je vous donne quelques chiffres clefs. 1^{er} janvier 2011, c'est la date à laquelle le service postal européen sera totalement ouvert à la concurrence, je vous le rappelle. Et 17.000, c'est le nombre de points de contact de la Poste sur tout le territoire, ce qui fait de la Poste le réseau le plus dense d'Europe. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Une intervention très courte. Simplement, compte tenu que le vœu était déposé sur notre table, on n'a pas eu le temps de le préparer complètement. La plupart des choses que l'on aurait pu dire, Mme CHERENCE les a dites. On adhère à ses propos. Dès lors que la Poste reste un service public et qu'il est garanti, on ne comprend pas les propos écrits dans votre vœu. Simplement pour expliquer que nous voterons contre. »

Intervention de M. JEANNE

« Il faut rappeler le contexte. Cette votation citoyenne telle qu'elle a été décrite a marqué un attachement très fort de la part des Français à l'égard de la Poste. C'est assez intéressant de le constater, ce qui marque bien un attachement tout à fait particulier de nos concitoyens à l'égard de cet établissement. Simplement, il faut quand même rappeler aussi que c'est à la fois la gauche et la droite qui ont accepté l'ouverture à la concurrence de la Poste au moment du gouvernement JOSPIN et de la présidence CHIRAC. Au regard de cela, il faut quand même aussi que chacun prenne sa part de responsabilité dans la situation actuelle. Il ne faut pas avoir la mémoire trop courte. La votation qui a été organisée, tout le monde ne pouvait que voter favorablement à cela. Même M.LEFEBVRE s'est fendu d'un vote favorable. Vous imaginez que tout le monde doit pouvoir être pour.

Cela étant, votre vœu a quand même une faiblesse qui est assez particulière et qui fait qu'au fond on est toujours dans une approche politicienne. On veut faire un effet aussi d'affichage à l'égard de notre population. L'enjeu est un peu plus important que de regarder simplement la question au niveau de Champigny. La Poste a aussi un rôle social extrêmement important dans le pays. Le maillage du tissu en particulier rural est un élément tout à fait essentiel. Aujourd'hui, contrairement à ce qui vient d'être dit, il n'est pas forcément garanti. Pourquoi au fond y a-t-il cette défiance de la population ? C'est parce qu'il n'y a plus la notion de confiance à l'égard du pouvoir actuel. Il y a deux raisons à cela. La première déjà, on traîne beaucoup pour signer les décrets d'application concernant le référendum d'initiative populaire. Et pourtant, qu'est-ce que l'on nous en a parlé pendant la campagne présidentielle. Si on considère que c'est quelque chose qui était simplement un argument et que l'on en a fait un effet d'annonce, auquel cas il faut avoir le courage de le dire. Pourquoi ne pas le mettre en œuvre ?

Et puis, deuxième élément, il faut rappeler aussi que cette ouverture de capital qui est quand même inscrite dans les textes, contrairement à ce que l'on a pu dire, amène à un peu de défiance à l'égard de l'actuel chef de l'Etat. Il faut se rappeler qu'au moment de l'élargissement de l'ouverture du capital de France Télécom, on avait dit, le ministre des Finances de l'époque, l'actuel chef de l'Etat en l'occurrence, nous avait dit : je vous garantis que l'Etat restera majoritaire à France Télécom. Ce n'est plus le cas. Je crois que cette situation amène cette défiance à l'égard du pouvoir en place et du projet tel qu'il est pour l'instant préparé.

C'était important aussi de rappeler cela. Je crois que votre vœu devrait aussi recentrer sur cet aspect. La notion de maillage rural, la notion de fonction sociale de la Poste qui n'est pas fortement soulignée dans ce vœu. C'est un élément tout à fait essentiel d'autant que l'Etat, dans son organisation, a fermé un certain nombre d'administrations dans les territoires ruraux. Il a dit : le dernier bastion doit rester la Poste et le café, voire les deux puisque l'on retrouve des bureaux de Poste maintenant dans les cafés. Oui, il y a des endroits où cela a été partagé, c'était fait ainsi. Cela donne une certaine convivialité. Ce n'est pas forcément désagréable. On est dans cette situation. Votre vœu n'insiste pas suffisamment sur cette dimension. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Je vais être très bref pour dire que le groupe socialiste bien sûr votera ce vœu d'urgence pour l'avenir et le maintien du service public postal.

Je voudrais faire juste trois observations. La première, on l'a vu un peu dans le vœu précédent, c'est quand même dénoncer le mépris total de M. SARKOZY et d'une toute petite cour UMP autour de lui. Cela pose un vrai problème démocratique dans notre pays. On a eu une votation, 2 millions de citoyens se déplacent, ce n'est pas rien, pour dire : je souhaite le maintien de la Poste, du service public postal. Quelle est la réaction du pouvoir ? Au lieu de dire qu'il y a eu un geste important mais que l'inquiétude est peut-être malvenue, etc. C'est une moquerie totale. Il n'y a qu'à reprendre les déclarations de tous les responsables de l'UMP. C'est une moquerie totale à l'égard de l'initiative. Si vraiment 2 millions de personnes qui s'expriment, cela ne compte pas, cela pose un vrai problème démocratique. Si vraiment les 2 millions de gens qui se sont exprimés, le font dans un un cadre pour lequel le président de la République estime qu'il n'y a pas assez de garanties, qu'il le fasse le référendum, qu'il l'organise. Il en a bien parlé pendant la campagne électorale de la nécessité de recourir au référendum. C'est un mépris qui n'est pas acceptable.

Je vais prendre un exemple d'actualité puisque l'on est dans l'urgence pour montrer quand même qu'il faut que vous preniez conscience que les gens en ont de plus en plus marre de cette attitude. Il y a un an et demi, M. SARKOZY a posé à côté des ouvriers de Gandrange, en bleu avec les casques, en disant : « je ne vous laisserai pas tomber, Gandrange restera et je m'engage à revenir vous voir pour vous dire ce qu'il en est. » Aujourd'hui, il est en voyage officiel en Lorraine. Il va se promener un peu partout mais il ne va surtout pas à Gandrange. C'est quand même un mépris total à l'égard des salariés. Et puis, le service officiel explique qu'il ne va pas voir Gandrange parce qu'il va présenter le plan de réorganisation de l'armée sur l'est de la France. Seul petit hic, la plus grande ville concernée par la réorganisation de l'armée en Lorraine, c'est Metz. Il ne va pas s'arrêter à Metz parce que Metz est gérée par une équipe de gauche. Donc, il ne va pas à Metz. Voilà aujourd'hui comment on est gouverné. On a un président de la République et une équipe UMP autour de lui qui manifeste un mépris le plus total à l'égard de la population et des choix qu'elle fait et des opinions qu'elle exprime.

Pour revenir sur la Poste, vous avez raison, Madame CHERENCE, de dire que l'ouverture du capital présentée s'inscrit également dans une ouverture à la concurrence. C'est justement ce qui nous inquiète. L'ouverture à la concurrence a été décidée par une majorité de droite au niveau européen. C'est bien là le problème. Demain, on va avoir y compris pour les courriers de moins de 20 grammes - c'est la directive européenne à laquelle vous faites allusion - une ouverture à la concurrence. Une société privée qui est confrontée à une ouverture à la concurrence, que fait-elle ? Elle supprime ce qui est le moins rentable. Là, on a le risque très fort que tout le rôle social de la Poste, en particulier dans les zones rurales, soit complètement ignoré et que l'on ait un recul très fort de tout le service public dans toutes nos provinces. Je vais donner un exemple. Vous répondez en disant qu'il y aura des agences postales dans les cafés, dans les épiceries, etc. Le personnel qui distribue le courrier aujourd'hui prête serment. C'est une responsabilité importante de distribuer le courrier autour de soi. Les facteurs prêtent serment sur la confidentialité des opérations. Je ne suis pas certain que le bistrotier d'un petit village prête serment sur la confidentialité des opérations. Voilà ce qui va se passer.

Simplement pour terminer, le dernier point, vous parlez du statut des personnels. Bien entendu, le statut des personnels va être garanti pour les personnels actuels. C'est ce qui se passe pour France Télécom. Quand il y a eu la privatisation de France Télécom, les gens qui étaient fonctionnaires sont restés fonctionnaires. Et puis, à côté, des privés sont rentrés. On a vu ensuite le résultat sur le management. Alors, je vous pose une question. Voulez-vous que demain se passe à la Poste ce qui se passe aujourd'hui de façon dramatique au sein de France Télécom ? Eh bien, nous, non. C'est la raison pour laquelle nous voterons bien entendu ce vœu. »

Intervention de M. KUENGIENDA

« Bien sûr que nous devons nous opposer à la privatisation parce que d'abord, quand on va privatiser, on va toucher aux statuts de la Poste. Or, ces statuts déjà sont un patrimoine pour nous. Aujourd'hui on veut la transformer en société anonyme. Qui dit société anonyme dit société de capitaux. Dans une société de capitaux, il y a des actionnaires qui ont le pouvoir. Quand il y a des actionnaires qui ont le pouvoir, vous savez très bien que demain, ce ne seront plus des usagers comme on les appelle aujourd'hui. Ce seront des clients. Et quand on a des clients, il y a la notion de profit. Qui dit profit, vous le savez très bien comme notre collègue vient de le démontrer, si cela ne va pas, il faudra diminuer les effectifs. Et ainsi de suite. De plus, du point de vue du statut des salariés, bien sûr que certains reprochent ce statut mais avec la société de capitaux, quand cela n'ira pas, il y aura ce que l'on appelle la modification substantielle du contrat de travail. Qui dit modification substantielle du contrat de travail, cela veut dire qu'il faut diminuer les effectifs rien que pour faire du profit. Avec la société anonyme, comment va-t-on fixer les prix ? Ce n'est plus l'Etat qui va fixer le prix des timbres. C'est l'offre et la demande qui vont se rencontrer sur le marché pour fixer les prix. A ce moment-là, on n'aura plus un mot à dire. Ce sont les profits qui vont nous guider pour que nous puissions satisfaire nos besoins. C'est la raison pour laquelle il est très important de sauvegarder ce patrimoine d'intérêt national. »

Intervention de M. FAUTRE

« Je voudrais cibler mes propos à partir des affirmations du gouvernement et montrer en quoi un référendum est nécessaire. En même temps, cela me permettra aussi de répondre aux contre-vérités affirmées par Mme CHERENCE.

Le gouvernement justifie le changement de statut par l'ouverture de la concurrence demandée par Bruxelles. Pourquoi pousser la responsabilité sur Bruxelles ? Il est difficilement avouable pour ceux qui prônent la privatisation de toutes les activités rentables de le dire haut et fort. La technique du gouvernement, et cela a été le cas pour France Télécom et aussi pour EDF GDF, est de faire coïncider - à chaque fois, cela a été vraiment le cas - à la fois la transformation du statut de l'entreprise et la transposition en droit français de la directive postale qui ouvrira, comme cela a été dit tout à l'heure, totalement la concurrence au 1^{er} janvier 2011. En vérité, les directives européennes organisent uniquement l'ouverture progressive des services à la concurrence en réduisant de fait les monopoles d'Etat. Ces directives ne disent rien sur la question du statut des opérateurs historiques. Elles laissent donc l'affaire aux Etats. Rien n'y oblige donc. Cela a été également le cas à EDF. Pour rappel, en 2004 c'est le commissaire européen à la concurrence qui confirmait à l'époque à la CGT que l'ouverture à la concurrence n'imposait pas le changement de statut à EDF. Et même si, il faut bien le dire, Bruxelles organise par ailleurs la libéralisation en empêchant le maintien de vrais services publics, en interdisant par exemple les subventions d'Etat, au-delà du service universel, le gouvernement ne peut se défausser puisque la France a accepté toutes les étapes de la libéralisation. Non seulement, le gouvernement se défait mais il ment en affirmant que si la Poste ne change pas de statut, elle meure. On dramatise délibérément en utilisant l'asphyxie financière. On parle de 6 milliards de dette ou de 6 milliards de déficit. Ce n'est pas la même chose. En réalité, la Poste se porte bien. Elle a en 2008 engrangé 529 millions

d'euros. En revanche, ce qui est vrai, c'est que l'Etat est responsable des deux tiers de la dette. En 2006, l'Etat a ponctionné la Poste de 2 milliards. Cette somme que la Poste a donnée, elle a dû par ailleurs l'emprunter avec bien sûr de nombreux intérêts. Par ailleurs, comme il le fait chaque année, l'Etat prélève 20 % des bénéfices de la Poste. Le reste de la dette découle bien évidemment d'investissements d'entreprise : modernisation par exemple de ses centres de tri de manière démesurée et du même coup, sur le chemin, en supprimant des centaines d'emplois.

D'après le gouvernement, la Poste ne survivra, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame CHERENCE, qu'à condition qu'elle rentre dans le jeu de la concurrence mondiale, qu'elle achète des opérateurs privés, qu'elle prenne des parts de marché à l'étranger. C'est exactement le même discours qui a été servi avec EDF-GDF et également avec France Télécom qui s'est lancée dans cette aventure périlleuse qui s'est soldée par un endettement de 70 milliards en 2000. Ce n'est pas une vue de l'esprit de ma part. Ce sont les faits. Et l'endettement a été aussitôt suivi d'un redressement, si je puis dire, au prix de 60.000 suppressions d'emplois à France Télécom. En même temps, cela a été dit par notre collègue, M. DESSEIGNE, cela s'est poursuivi par un climat social qui fait trop souvent la une de l'actualité. La casse sociale se répercute y compris chez les entreprises rachetées puisque France Télécom avait acheté une entreprise de Télécom en Pologne qui s'appelle TPSA. L'entreprise polonaise a perdu 30.000 emplois. Au bout du compte, cela fait des dégâts énormes. Est-ce cela que défendent nos collègues et amis du gouvernement ?

Autre mensonge, le statut et les emplois seraient préservés. Permettez-moi, au regard de l'expérience à France Télécom, d'en douter fortement. Quand j'entends M. ESTROSI rassurer les postiers sur leur régime de retraite, en leur disant qu'ils continueront à être affiliés à l'IRCANTEC, je pense que ses collaborateurs devraient l'aider à savoir ce qu'est la caisse de retraite des postiers puisque 130.000 fonctionnaires postiers sont affiliés à la retraite de la Fonction publique. Déjà, ce serait bien qu'il connaisse le dossier. Cela éviterait de dire des contrevérités qui n'ont aucun sens. M. ESTROSI du même coup, j'ai l'impression qu'il parle aux postiers comme s'ils étaient tous des contractuels privés, sous statut privé. Or, ce n'est pas le cas pour une part d'entre eux. Quant à la promesse sur le statut, il est facile d'en garantir son maintien. Les règles que contient son statut ne sont pas respectées. On le voit bien à France Télécom, je le répète. Elles sont remplacées par des mobilités forcées et l'individualisation de tous les salariés. Ces conséquences ne sont pas sans lien, je l'ai dit, avec le nombre élevé de suicides à France Télécom et au fait que l'entreprise s'est séparée de 70.000 fonctionnaires en préretraite.

Contrevérité aussi lorsque le ministre affirme que la Poste embauche. Oui, en 2008 le bilan fait état de 8.238 embauches mais il y a eu 15.000 départs. Ce qui fait un solde négatif de 7.700 suppressions, après les 10.000 suppressions de 2007 et les 14.000 qui ont eu lieu en 2006. On nous dit que les missions de service public seront maintenues et que le changement de statut sera l'occasion de moderniser et d'améliorer le service postal. Une promesse mensongère. En fait de modernisation, les gouvernements successifs ont supprimé 40.000 emplois en cinq ans, supprimé des tournées de facteurs, fermé des guichets, des bureaux, augmenté les tarifs. La main sur le cœur, M. ESTROSI affirme que sera garanti le maintien du nombre de points de contact existants. D'ailleurs, on ne parle plus de bureau de poste. On parle de points de contact. Evolution qui révèle un drôle d'état d'esprit. Mais il ne dit pas que les 17.000 points de contact masquent la transformation progressive des vrais bureaux, il n'en reste plus que 3.600 dans cette logique, en agences postales communales ou à la charge des mairies ou en relais-poste chez les commerçants. Petit aparté, les commerçants et cafetiers par exemple font souvent des dizaines d'heures de travail, souvent 60 heures. En compensation, un cafetier se voit attribuer très largement 250 euros pour les opérations postales. On est largement au-dessus du salaire minimum des fonctionnaires en France, bien au-delà.

Est-ce cela que M. ESTROSI et ses amis appellent modernisation ? Quant aux missions de service public qui seraient maintenues, ce qui se passe à France Télécom où l'on assiste à des ententes entre les concurrents privés, pour tirer d'ailleurs comme c'est à chaque fois le cas les prix à la hausse, des services gratuits qui sont tous devenus payants à France Télécom et des télédépannages qui sont très longs. Vous avez certainement dans cette assemblée eu à le vivre. C'est donc très révélateur. Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera ce vœu, un vœu qui participe au débat populaire et démocratique comme cela a été souligné tout à l'heure, et non à un complot comme le dit ouvertement le porte-parole de l'UMP. »

Intervention de Mlle LE LAGADEC

« Je voulais rebondir sur un mot qui me paraît particulièrement à la mode en ce moment dans la bouche de notre majorité présidentielle. C'est le mot de modernité. Evidemment, sera-t-il toujours moderne le timbre pour une lettre qui partira de Champigny pour aller à Paris ? Et celle qui partira de Champigny pour aller à Marseille ? Sera-t-il toujours moderne d'envoyer un facteur apporter des lettres, comme l'ont dit les collègues auparavant, au fin fond de la Creuse ou uniquement en région parisienne ? L'on voit bien ici que, rapidement, ce dont parlait M. JEANNE, l'inquiétude des Français s'est faite jour. Sans aucun doute, la Bourse tranchera. Non, il n'y a rien de moderne dans tout cela. Donc, uniquement quand la rentabilité sera au rendez-vous, c'est déjà le cas par exemple en Belgique. Vous avez peut-être entendu parler des facteurs low cost. Ils sont employés pour distribuer le courrier. Il n'est plus question de signer pour avoir la confidentialité. On emploie quelqu'un pour quelques heures sur le territoire qui distribue le courrier à son bon vouloir. Cela existe aujourd'hui. C'est l'Europe telle que l'on veut nous la dessiner.

Nous, au travers de ce vœu, nous voulons réaffirmer que nous sommes pour ce droit universel qui est le droit à l'information. Ce droit à l'information, c'est aussi un service public pour tous, un service public efficace et équitable. Et donc, c'est pourquoi le Parti de gauche votera des deux mains ce vœu.»

Intervention de Mme JOUBERT

« Je voulais aussi parler des facteurs low cost. Je trouve cela totalement immoral. On exploite des gens qui sont au chômage. En fait, ils vont distribuer le courrier dans leur quartier parce qu'ils le connaissent bien. Ainsi, on ne va pas employer d'autres personnes, on ne va pas les former. Je trouve vraiment cela totalement immoral. Cela ne m'étonne pas du tout. Deuxième point, la privatisation de la Poste présage la privatisation d'autres services publics qui se profile derrière, comme l'Education nationale. Comme cela, le privé pourra récupérer tout l'argent que les parents voudront bien mettre pour éduquer leurs enfants. »

Vote sur le fond

ADOPTE À LA MAJORITE

38 votes pour dont 7 procurations

(« Ensemble , agir pour Champigny », liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - Liste « Entente citoyenne »)

7 votes contre dont 1 procuration

(Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Mouvement démocrate « La passion de Champigny »)

24

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros à l'association : « Secours Catholique – Réseau mondial Caritas» pour l'aide à apporter aux victimes du séisme en Indonésie.

Rapport présenté par M. le Maire.

Vote sur l'urgence

ADOPTE À L'UNANIMITE

Vote sur le fond

ADOPTE À L'UNANIMITE